

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-167

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2022

Sommaire

**Préfecture de l'Yonne / Service de l'animation des politiques publiques
interministérielles et de l'environnement - bureau coordination
administrative et appui territorial**

89-2022-07-08-00001 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2022 0253 donnant
délégation de signature à M. Sébastien GUENAND, chef du SAPPIE (2 pages) Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2022-07-08-00001

Arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2022 0253 donnant
délégation de signature à M. Sébastien
GUENAND, chef du SAPPPIE



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et
de l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial**

**ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0253
donnant délégation de signature à M. Sébastien GUENAND, chef du service
de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement
(SAPPIE)**

Le préfet de l'Yonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 34 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances, et notamment ses articles 7, 51 et 54 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

VU la décision du 16 novembre 2020 portant affectation de Mme Fabienne LE MENS, attachée, en tant que chef du bureau de la coordination administrative et de l'appui territorial ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 16 décembre 2020 nommant M. Sébastien GUENAND, dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de chef du service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement ;

VU la décision du 7 juin 2022 portant affectation de M. Arnaud CHARVET, attaché en tant qu'adjoint au chef du bureau de l'environnement ;

VU l'arrêté n° PREF/SGCD/2021/0001 du 8 janvier 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Yonne modifié ;

VU l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0067 donnant délégation de signature à M. Sébastien GUENAND, chef du service de l'animation des politiques publiques et de l'environnement ;

SUR proposition de la Secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1^{er} : délégation est donnée à M. Sébastien GUENAND, chef du service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement, pour signer les documents administratifs établis par le service dans les domaines suivants :

- les courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au directeur départemental des finances publiques de l'Yonne dans le cadre de la mise en œuvre de procédures administratives ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales ;
- les courriers (lettres et bordereaux) aux élus (à l'exception des parlementaires) associations, organismes divers et particuliers n'impliquant aucune décision particulière ;
- les accusés de réception des dossiers de demande de subvention ;
- les lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral.

Article 2 : la délégation de signature conférée à M. Sébastien GUENAND par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs bureaux respectifs, par les chefs de bureau dont les noms suivent :

pour le bureau de la coordination administrative et de l'appui territorial :

Mme Fabienne LE MENS, attachée principale, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne LE MENS, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M. Marc FREVILLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef du bureau de la coordination administrative et de l'appui territorial.

pour le bureau de l'environnement :

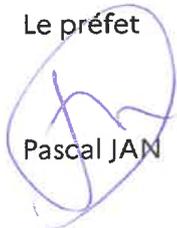
Mme Elisabeth DUMONT, attachée principale, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth DUMONT, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M. Arnaud CHARVET, attaché, adjoint au chef du bureau de l'environnement.

Article 3 : cet arrêté abroge toute délégation antérieure.

Fait à Auxerre, le **- 8 JUL. 2022**

Le préfet



Pascal JAN

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le Chef du service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement, les Chefs de bureau et leurs adjoints, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.